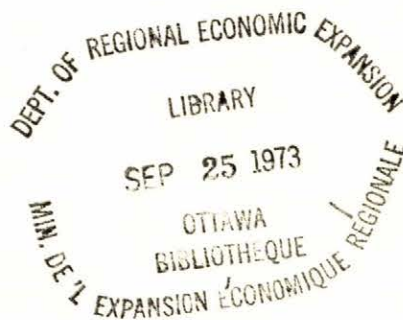




**Expansion
Économique
Régionale**

**Regional
Economic
Expansion**

RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Juillet 1973

HD
3646
C3
A3614
Juillet '73

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU
DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR
LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
POUR LE MOIS DE JUILLET 1973

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	2
PARTIE I <u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u>	7
Dossier des demandes et des offres	
Tableau 1 - Demandes de subventions	9
Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts	10
PARTIE II <u>REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS</u>	11
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 3 - Subventions	12
PARTIE III <u>REVUE MENSUELLE DES OFFRES DE GARANTIES</u> <u>DE PRÊTS ACCEPTÉES</u>	26
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
PARTIE IV <u>DÉFINITIONS</u>	27

INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel, disponible au public, offre au Parlement les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 6 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Comme l'indique le tableau suivant, le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

Endroit	Genre de projet	
	Modernisation ou agrandissement	Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé.
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé.
Région C* (Régions désignées spéciales - sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé.

* Au 30 juin 1973, la Région C ne bénéficie plus du programme de subventions au développement régional. Toutefois, la Région C demeure désignée jusqu'au 31 décembre 1973 à l'égard des garanties de prêts pour projets commerciaux.

Suivant les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, le montant maximal d'une subvention peut atteindre \$30,000 par emploi direct admissible créé ou la moitié du capital affecté à l'entreprise.

Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des dispositions touchant les "zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

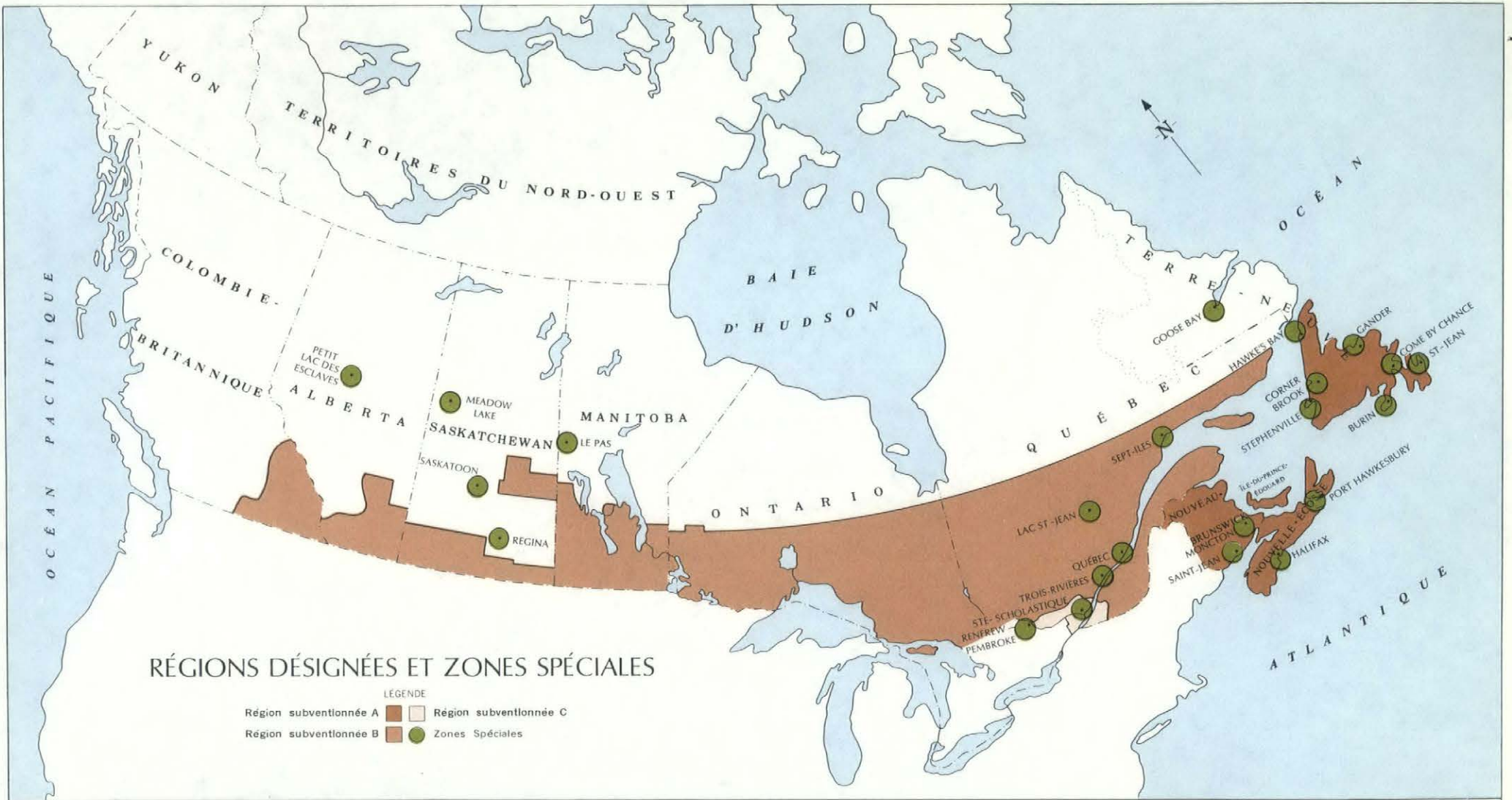
Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

A compter de mars 1973, une revue générale du dossier de toutes les offres d'aide financière acceptées viendra s'ajouter aux rapports mensuels, à la fin de chaque année financière.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour offrir l'aide

financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites", sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite est conforme aux buts et objectifs du programme qui est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



PUBLIÉE 1973
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION



**Expansion
Économique
Régionale**

**Regional
Economic
Expansion**

PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de juillet 1973.

Le tableau indique entre autres:

- (1) qu'au cours du mois de juillet, 79 demandes ont été reçues et 55 offres ont été faites;
- (2) que parmi les 8,207 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 4,576 ont été rejetées ou retirées et 3,222 ont donné lieu à des offres;
- (3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 2,336; et
- (4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (2,336), des versements partiels ont été faits dans 1,088 cas et des versements définitifs dans 143 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$1,865 millions;
- nombre prévu de nouveaux emplois directs: 97,161; et
- montant global des subventions: \$376.3 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$115.0 millions.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de juillet 1973.

Il indique notamment qu'au cours de juillet, cinq demandes ont été reçues, et une offre a été faite.

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - JUILLET 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	79	698	8,207
Demandes retirées	42	317	2,585
Demandes rejetées	41	263	1,991
Offres faites	55	380	3,222
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	55	380	3,222
Offres périmées	2	14	159
Offres déclinées	1	14	232
Offres acceptées	73	289	2,667
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	73	289	2,667
Offres acceptées, déclinées ou retirées	8	59	331
Nombre net d'offres acceptées	65	230	2,336
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	65	230	2,336
Aucun versement effectué	-	-	1,105
Versement partiel effectué	33	220	1,088
Dernier versement effectué	6	35	143

TABLEAU 2

DEMANDES DE GARANTIES DE PRÊTS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - JUILLET 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	5	24	240
Demandes retirées	4	16	107
Demandes rejetées	3	11	71
Offres faites	1	4	33
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	1	4	33
Offres périmées	-	1	3
Offres déclinées	-	-	2
Offres acceptées	-	4	25
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	-	4	25
Offres acceptées, déclinées ou retirées	1	2	4
Nombre net d'offres acceptées	-1	2	21
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	-1	2	21
Garanties en vigueur	2	4	10

PARTIE II - REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois de juillet:

- (1) offres acceptées;
- (2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- (3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- N.U. - Nouvelle usine
- A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit
- A - Agrandissement
- M - Modernisation
- N.E.C. - Nouvel établissement commercial

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE JUILLET 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. A. A. Beaulieu Ltd.	Edmundston, N.-B.	Fenêtres et portes	A	\$ 36,331	5	30%	\$ 10,899
2. A. Bélanger Ltée	Montmagny, P.Q.	Laveuses, sècheuses, lave-vaisselles et congélateurs	A.N.P.	\$1,530,000	126	20% plus \$3,000 par emploi admissible (112)	\$ 642,000 —
3. A. Durand & Fils Inc.	Saint-Thomas, P.Q.	Nourriture agglomérée pour animaux	A.N.P.	\$ 130,000	7	8% plus \$1,000 par emploi admissible (3)	\$ 13,400
4. Acme Bedding & Felt Co. Ltd.	Winnipeg, Man.	Meubles rembourrés et literie	N.U.	\$ 630,000	107	25%	\$ 157,500
5. Ada-Bec Systems Ltd.	Longueuil, P.Q.	Systèmes de transport pour documents	N.U.	\$ 395,000	44	10% plus \$1,500 par emploi admissible (36)	\$ 93,500
6. Alberta Poultry Marketers Co-operative Limited	Lethbridge, Alta	Produits de volailles	A.M.	\$ 757,000	40	15%	\$ 113,550
7. Albion Sportswear Ltd.	Hull, P.Q.	Vêtements de sport	N.U.	\$ 391,712	47	10% plus \$900 par emploi admissible (43)	\$ 77,871

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
8. Amos Tire Inc.	Amos, P.Q.	Rechapage de pneus de camions	N.U.	\$ 102,293	10	20%	\$ 20,459
9. Atlas Precision Works Co. Inc.	Longueuil, P.Q.	Estampilles en métal	A.M.	\$ 130,000	10	10%	\$ 13,000
10. Automatic Electronic Systems	Saint-Laurent, P.Q.	Dispositifs électroniques pour ordinateurs	N.U.	\$ 753,400	127	10% plus \$1,000 par emploi admissible (127)	\$ 202,340
11. Axwood Ltd.	Saint-Léonard, P.Q.	Meubles d'étalage et mobiliers pour magasins	N.U.	\$ 375,000	82	10%	\$ 37,500
12. Ayers Limited	Lachute, P.Q.	Feutrage pour la fabrication de papier	M	\$ 945,000	6	10%	\$ 94,500
13. Banner Educational Products Ltd.	Montréal, P.Q.	Fournitures scolaires en plastique	N.U.	\$ 630,500	103	5% plus \$600 par emploi admissible (103)	\$ 93,325
14. Beloit Sorel Walmsley Ltd.	Saint-Joseph-de-Sorel, P.Q.	Machines à mouler le plastique par injection	A.N.P.	\$1,348,000	75	8% plus \$2,000 par emploi admissible (75)	\$ 257,840
15. Sarto Bernier	Lambton, P.Q.	Bois de spécialité industrielle	N.U.	\$ 90,000	10	20% plus \$1,700 par emploi admissible (10)	\$ 35,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
16. Canadian Dyeing & Printing Co.	Longueuil, P.Q.	Teinturerie, impression et finition de tissus	N.U.	\$ 106,000	9	10% plus \$500 par emploi admissible (9)	\$ 15,100
17. Canadian Precision Stampings Ltd.	Ville Saint-Laurent, P.Q.	Moulages de précision	N.U.	\$ 105,000	9	10%	\$ 10,500
18. Carlan Plastics Co. Ltd.	Sherbrooke, P.Q.	Sacs à ordures en polyéthylène et pellicule gravée en relief	N.U.	\$ 713,000	47	15% plus \$2,000 par emploi admissible (47)	\$ 200,950
19. Charles & Robert Blades Limited	Clark's Harbour, N.-É.	Poisson salé	A	\$ 62,000	8	20%	\$ 12,400
20. Chaussures Santana Shoes Inc.	Sherbrooke, P.Q.	Chaussures pour dames	N.U.	\$ 320,000	187	5% plus \$500 par emploi admissible (187)	\$ 109,500
21. M. Noel Chauvin	Saint-Jovite, P.Q.	Laminés à basse pression	N.U.	\$ 148,300	15	10% plus \$1,500 par emploi admissible (14)	\$ 35,830
22. Chippin Bros. Limited	Fredericton, N.-B.	Produits de viande	A	\$ 312,500	14	20%	\$ 62,500
23. Colibri Furniture Inc.	Saint-Jean, P.Q.	Meubles en teck	A	\$ 377,000	24	8%	\$ 30,160

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
24. Columbia Electric Limited	Saint-Isidore, P.Q.	Appareils d'éclairage résidentiels et commerciaux	A	\$ 870,000	44	8%	\$ 69,600
25. Compo Shoe Machinery Corporation of Canada Ltd.	Saint-Léonard, P.Q.	Chaussures, semelles et dessus de souliers	a) A b) A.N.P.	a) 587,400 b) 271,300	a) 63 b) 58	a) 6% b) 6% plus \$900 par emploi admissible (58)	a) \$ 35,244 b) \$ 68,478
26. Custom Products of Altona Ltd.	Altona, Man.	Cabines de tracteurs	N.U.	\$ 445,000	74	10% plus \$1,250 par emploi admissible (68)	\$ 129,500
27. Delisle Yogourt Ltée	Boucherville, P.Q.	Yogourt et fromage frais	A	\$ 665,000	6	10%	\$ 66,500
28. Desjardins & Fils Limitée	Kedgwick, N.-B.	Lattes	N.U.	\$ 56,000	20	30%	\$ 16,800
29. F. R. Rotter Lumber Co. Ltd.	Salmo, C.-B.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$1,400,000	50	10% plus \$1,750 par emploi admissible (40)	\$ 210,000
30. Fenêtres Thermiques G.L. Ltée	Bernières, P.Q.	Panneaux à double vitrage scellé	N.U.	\$ 144,500	28	12% plus \$2,000 par emploi admissible (19)	\$ 55,340

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
31. Fonderie Dion Limitée	Sainte-Thérèse, P.Q.	Pièces de fonte grise	N.U.	\$ 435,000	73	8% plus \$700 par emploi admissible (73)	\$ 85,900
32. Franz Patella Inc.	Montréal, P.Q.	Travaux en bois faits sur commande et étagères	a) A	a) \$ 93,430	a) 14	a) 8%	a) \$ 7,474
			b) A.N.P.	b) \$ 143,300	b) 16	b) 8% plus \$2,000 par emploi admissible (16)	b) \$ 43,464
33. Freeman Chemicals Limited	Cornwall, Ont.	Polymères	N.U.	\$ 626,000	16	10% plus \$2,000 par emploi admissible (16)	\$ 94,600
34. Globelite Batteries Canada Limited	Montréal, P.Q.	Batteries industrielles	N.U.	\$ 615,000	56	10% plus \$2,000 par emploi admissible (48)	\$ 157,500
35. Gordon W. Ross Ltd.	Lasalle, P.Q.	Imprimerie commerciale	A.N.P.	\$ 61,905	6	10% plus \$500 par emploi admissible (4)	\$ 8,190
36. H. H. Foote & Son Ltd.	Woodville, N.-É.	Traitement du miel et du cidre	A	\$ 46,000	2	30%	\$ 13,800
37. Herpak Inc.	Montréal, P.Q.	Viande fumée et saucisses	a) A	a) \$ 87,000	a) 19	a) 8%	a) \$ 6,960
			b) A.N.P.	b) \$ 66,650	b) 9	b) 8% plus \$1,000 par emploi admissible (9)	b) \$ 14,332

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
38. Hyde Park Clothes Limited	Trois-Rivières, P.Q.	Complets pour hommes	N.U.	\$2,326,000	560	20% plus \$550 par emploi admissible (560)	\$ 773,200
39. Impex Manufacturing Co. Ltd.	Montréal, P.Q.	Moulages, placages et pièces de lampes	N.U.	\$ 125,000	55	7% plus \$300 par emploi admissible (48)	\$ 23,150
40. Imprimerie Bourguignon Limitée	Saint-Laurent, P.Q.	Produits d'imprimerie	A	\$ 410,000	20	10%	\$ 41,000
41. Industrial Systems Limited	Dartmouth, N.-É.	Appareils de traitement des eaux d'égout	N.U.	\$ 253,000	31	25% plus \$1,700 par emploi admissible (31)	\$ 115,950
42. Interprovincial Equipment Victoriaville Inc.	Victoriaville, P.Q.	Parties de machineries, outils et presses hydrauliques, etc.	N.U.	\$ 387,000	23	15% plus \$1,500 par emploi admissible (23)	\$ 92,550
43. Italian Food Industries Inc.	Montréal, P.Q.	Produits alimentaires italiens	N.U.	\$ 206,150	11	10% plus \$1,300 par emploi admissible (11)	\$ 34,915

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
44. J. T. Cloutier (1970) Inc.	Sainte-Agathe-des-Monts, P.Q.	Poudre de bois	N.U.	\$ 192,000	7	10% plus \$1,500 par emploi admissible (7)	\$ 29,700
45. James Sloan Limited	Sackville, N.-B.	Lait	A.M.	\$ 35,000	Néant	30%	\$ 10,500
46. K & K Tool Ltd.	Saint-Jean, P.Q.	Moules à injection	A	\$ 91,000	7	10%	\$ 9,100
47. La Chemise Perfection Inc.	Courcelles, P.Q.	Chemises	A.M.	\$ 115,000	10	15%	\$ 17,250
48. Lacroix Machine Shop Inc.	Thurso, P.Q.	Boîtes pour remorques	A	\$ 42,000	5	10%	\$ 4,200
49. Laiterie Dolbeau Ltée	Dolbeau, P.Q.	Fromage et poudre de fromage	A	\$ 324,300	11	20%	\$ 64,860
50. Les Agences P.P.R.L. Inc.	Rimouski, P.Q.	Portes, fenêtres, cabinets et étagères	N.U.	\$ 64,581	16	10% plus \$2,000 par emploi admissible (12)	\$ 30,458
51. Les Ateliers Pat Inc.	Montréal,	Machinerie pour produits non ferreux	N.U.	\$ 148,000	22	10% plus \$650 par emploi admissible (21)	\$ 28,450
52. Les Conserves des Laurentides Ltée	Sainte-Annes-des-Plaines, P.Q.	Confitures et cornichons	A	\$ 47,000	10	8%	\$ 3,760

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
53. Louis Pickard & Co. Inc.	Montréal, P.Q.	Charpentes en acier	A.M.	\$ 180,000	37	10%	\$ 18,000
54. V. B. Marchant	Oxford, N.-É.	Imprimerie commerciale	A.M.	\$ 36,700	1	30%	\$ 11,010
55. Modern Iron Works Limited	Dartmouth, N.-É.	Fer ornemental	N.U.	\$ 79,046	1	30%	\$ 23,714
56. Modultec Ltée	Ville-Marie, P.Q.	Maisons modulaires	N.U.	\$ 333,000	46	10% plus \$3,000 par emploi admissible (46)	\$ 171,300
57. Nadeau & Nadeau Limited	Saint-François- de-Madawaska, N.-B.	Meubles	A	\$1,018,000	79	30%	\$ 305,400 →
58. O. Fortier Limitée	Saint-Michel, P.Q.	Viandes	N.U.	\$ 262,000	34	7% plus \$1,100 par emploi admissible (30)	\$ 51,340
59. P.E.I. Vegetable Growers' Co-operative Association Limited	Charlottetown, Î.-P.-É.	Traitement des légumes	A	\$ 367,000	8	30%	\$ 110,100
60. Rahn Metals & Plastics Limited	North Bay, Ont.	Parties pour malaxeur	A.N.P.	\$ 755,445	30	10% plus \$2,500 par emploi admissible (30)	\$ 150,544
61. Renfrew Machinery Builders	Renfrew, Ont.	Machineries	N.U.	\$1,388,000	56	20% plus \$3,000 par emploi admissible (56)	\$ 445,600 →

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
62. Rugtech Inc.	Saint-Léonard, P.Q.	Tapis	N.U.	\$ 158,950	21	5% plus \$1,000 par emploi admissible (17)	\$ 24,947
63. Clement Sendell	Cape Bald, N.-B.	Poisson	A	\$ 33,399	4	30%	\$ 10,020
64. Dr S.R. Singhal	Fredericton, N.-B.	Agrafes	N.U.	\$ 92,000	19	20% plus \$1,000 par emploi admissible (19)	\$ 37,400
65. Spruce Products Limited	Winnipeg, Man.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 407,000	25	20%	\$ 81,400
66. Standard Boilers Inc.	Saint-Bruno, P.Q.	Chaudières au mazout	N.U.	\$ 525,000	44	5% plus \$1,200 par emploi admissible (39)	\$ 73,050
67. Superior Precast Concrete Products Ltd.	Saint-Jean, N.-B.	Formes de béton préfabriquées	A	\$ 92,190	9	30%	\$ 27,657
68. Symplex Heating System Canada Ltd.	Granby, P.Q.	Équipement de chauffage	N.U.	\$ 583,000	87	10% plus \$1,500 par emploi admissible (59)	\$ 146,800

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
69. Tricot V.N. Ltée	Berthierville, P.Q.	Vêtements tricotés	A	\$ 705,000	104	20%	\$ 141,000
70. M. Lucien Turcotte	Matane, P.Q.	Maisons préfabriquées	N.U.	\$ 127,000	35	15% plus \$600 par emploi admissible (35)	\$ 40,050
71. Viscount Trailer Ltd.	Morris, Man.	Maisons mobiles	N.U.	\$ 278,000	60	15% plus \$2,200 par emploi admissible (60)	\$ 173,700
72. Mr. Cornelis Wiskerke	Lethbridge, Alta	Embouteillage de liqueurs douces	N.U.	\$ 102,368	5	15% plus \$1,000 par emploi admissible (5)	\$ 20,355
73. Wood World Limited	Chamberlains, T.-N.	Armatures de bois	A.N.P.	\$ 84,750	11	30% plus \$2,200 par emploi admissible (11)	\$ 49,625

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Brunswick Glass Ltd. (Mai 1972)	Moncton, N.-B.	Panneaux à vitre double et verre laminé	N.U.	\$ 524,115	16	25% plus \$4,100 par emploi admissible (14)	\$ 188,429
2. La Compagnie de Fenêtres Saguenay Inc. (Mai 1973)	Chicoutimi, P.Q.	Portes et fenêtres	N.U.	\$ 147,490	10	20%	\$ 29,498
3. Modern Plastics Co. Ltd. (Fév. 1973)	Saint-Hyacinthe, P.Q.	Produits en matière plastique	A	\$ 360,000	30	10%	\$ 36,000
4. Olympic Pant & Sportswear Co. Ltd. (Mars 1973)	Winnipeg, Man.	Vêtements pour hommes et garçons	A	\$1,108,000	107	15%	\$ 166,200
5. Société Chimique Laurentide Inc. (Juil. 1972)	Shawinigan-Sud, P.Q.	Peinture	A	\$ 250,000	10	15%	\$ 37,500
6. Société Coopérative Avicole Régionale (Sept. 1972)	Saint-Damase, P.Q.	Produits de volailles	A.N.P.	\$ 429,157	71	10% plus \$1,000 par emploi admissible (65)	\$ 107,915
7. Spices & Botanical Products Ltd. (Fév. 1973)	Ville Saint- Laurent, P.Q.	Épices et condiments	A	\$ 143,478	9	10%	\$ 14,348
8. Tebbe Polymer Limited (Juin 1973)	Cornwall, Ont.	Résines à base de polyester et polyuréthane	N.U.	\$ 490,700	16	10% plus \$2,000 par emploi admissible (16)	\$ 81,070
9. W. H. Schwartz & Sons Limited (Déc. 1972)	Halifax, N.-É.	Épices	A	\$ 368,000	11	25%	\$ 92,000

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. A. A. L. Métal Inc. (Oct. 1972)	Saint-Jérôme, P.Q.						
2. Austin Sugar Refineries Ltd. (Avril 1972)	Cornwall, Ont.						
3. Eastern Paper Box & Tube Co. Ltd. (Oct. 1972)	Drummondville, P.Q.						
4. Jack Spratt Mfg. Inc. (Janv. 1972)	Windsor, P.Q.						
5. Lucien Jutras Ltée (Avril 1972)	Montréal, P.Q.						
6. Nutri-Feeds Ltd. (Nov. 1972)	Winnipeg, Man.						
7. Oscar Bélanger Lumber Co. Ltd. (Avril 1972)	Saint-Arthur, N.-B.						
8. Valley Dry Kiln Limited (Nov. 1972)	Clair, N.-B.						
9. Winfield Chemical Industries Ltd. (Mai 1971)	Woodstock, N.-B.						

CORRECTIONS APPORTÉES
À DES RAPPORTS ANTÉRIEURS

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
<u>Rapport de mai 1973, offres acceptées, page 17</u>							
44. Max Meilleur & Fils Limitée	Ferme-Neuve, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 195,000	15	20%	\$ 39,000
DEVRAIT SE LIRE:							
44. Max Meilleur & Fils Limitée	Ferme-Neuve, P.Q.	Bois d'oeuvre	<u>M</u>	\$ 195,000	_____	20%	\$ 39,000
<u>Rapport de mai 1973, offres acceptées, page 19</u>							
62. United Maritime Fishermen Ltd.	Alder Point, N.-É.	Traitement du poisson	a) M b) A.N.P.	a) \$ 574,000 b) \$ 201,000	a) 36 b) 14	a) 20% b) 5% plus \$5,000 par emploi admissible (14)	a) \$ 114,800 b) \$ 80,050
DEVRAIT SE LIRE:							
62. United Maritime Fishermen Ltd.	Alder Point, N.-É.	Traitement du poisson	a) M b) A.N.P.	a) \$ <u>373,000</u> b) \$ 201,000	a) 36 b) 14	a) 20% b) <u>25%</u> plus \$5,000 par emploi admissible (14)	a) \$ <u>74,600</u> b) \$ <u>120,250</u>

CORRECTIONS APPORTÉES
À DES RAPPORTS ANTÉRIEURS

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
<u>Rapport de mai 1973, offres acceptées et ultérieurement révisées, page 21</u>							
7. Farr Company Ltd. (Sept. 1972)	Laval, P.Q.	Équipement acoustique industriel	A	\$1,400,000	67	7½%	\$ 105,000
DEVRAIT SE LIRE:							
7. Farr Company Ltd. (Sept. 1972)	Laval, P.Q.	Équipement acoustique industriel	A	\$1,400,000	<u>113</u>	7½%	\$ 105,000
<u>Rapport de juin 1973, offres acceptées, page 14</u>							
19. Delta Clothing Inc.	Sainte-Thérèse-de- Blainville, P.Q.	Couture de vêtements	A	\$ 100,000	46	10%	\$ 10,000
DEVRAIT SE LIRE:							
19. Delta Clothing Inc.	Sainte-Thérèse-de- Blainville, P.Q.	Couture de vêtements	A	\$ 100,000	<u>54</u>	10%	\$ 10,000

PARTIE III - REVUE MENSUELLE DES OFFRES
DE GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES

Aucune offre n'a été acceptée durant le mois de juillet. Une offre antérieurement acceptée au cours du mois de mars a été ultérieurement déclinée durant le mois de juillet 1973.

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Brunswick Yacht & Realty Ltd.
(Mars 1973) | Saint-Jean,
N.-B. |
|---|----------------------|

PARTIE IV - DÉFINITIONS

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande -- Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue -- Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée -- Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée -- Demande refusée, en vertu des dispositions des lois qui régissent l'administration du programme, parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite -- Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée -- Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée -- Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée -- Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée -- Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours suivant sa réception. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée -- Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée -- Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué -- Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué -- Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué -- Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

Application des termes aux garanties de prêts

Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société -- Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement -- Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation -- Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Genre de projet --

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs -- Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles -- La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite -- L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus, le cas échéant, un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative -- Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise -- Description du produit fabriqué ou transformé.

Coût d'immobilisation prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt -- Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt -- Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



135627

